

Lourdes, le 02 juin 2023

## CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs porte également, en son article 4, convocation des conseils municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants le 9 juin 2023.

En application de l'arrêté préfectoral n° 65-2023-05-12-00006 du 12 mai 2023 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin, tous les conseillers municipaux de la ville de Lourdes étant délégués de droit, il convient d'élire neuf délégués suppléants.

Je vous informe de la réunion publique du Conseil municipal :

**Vendredi 09 juin 2023 à 17h30**

Par dérogation à la délibération n° 2 du Conseil municipal du 30 septembre 2021 et en raison de l'indisponibilité du Palais des Congrès, cette séance du conseil municipal se déroulera exceptionnellement en Mairie Salle Jean Vallès 1<sup>er</sup> étage, 2 rue de l'Hôtel de Ville 65100 Lourdes

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour relatif à cette séance.

La séance sera rediffusée en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Lourdes, au lien suivant : <https://www.youtube.com/Villedelourdes>

## ORDRE DU JOUR

### I. ELECTIONS

1 - Elections sénatoriales 2023 : désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants

II. DECISIONS DU MAIRE

2 - Décisions du Maire

III. ADMINISTRATION GENERALE

3 - Protocole d'accord transactionnel entre la ville de Lourdes, la société COLAS et la société SA SPIE BATIGNOLLES relatif aux travaux réalisés pour le compte de la ville sur la place Peyramale

IV. TRAVAUX / URBANISME

4 - Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des Places - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

5 - Travaux de rénovation de l'éclairage du stade de rugby Antoine Béguère

V. CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME

6 - Appel à intervenants pour l'atelier municipal d'arts plastiques

VI. AFFAIRES JURIDIQUES

7 - Autorisation d'acquisition d'un bien sans maître revenant de plein droit à la commune

II. PERSONNEL

8 - Convention d'adhésion au service retraite signée avec le Centre de gestion des Hautes-Pyrénées : signature d'un avenant de prolongation

9 - Tableau théorique des effectifs 2023 : Modifications



Le Maire,

Thierry LAVIT